



Parc régional d'activités économiques Charles Cros à Limoux

La Région installe une pépinière d'entreprises dédiée aux énergies renouvelables

En réalisant 13 Parcs régionaux d'activités économiques en Languedoc-Roussillon (cinq autres parcs sont en projet, ce qui portera à 18 le nombre de PRAE), la Région favorise l'implantation des entreprises sur son territoire en offrant une réponse adaptée, moderne et qualitative à leurs besoins. Cette offre foncière vise à attirer des investisseurs nationaux ou internationaux avec des prestations de haut niveau. Chaque parc a une vocation spécifique définie en concertation entre la Région, les collectivités et les partenaires locaux pour une vraie complémentarité entre les instances locales et régionales. Ils bénéficient tous du très haut débit, d'accès routiers stratégiques et, pour la plupart d'un outil de développement économique comme une pépinière ou un hôtel d'entreprises.

C'est dans le cadre de ce programme de constructions régionales que la Région inscrit le projet de réalisation de la pépinière des Energies renouvelables et de l'éco-construction (ERECO) sur le parc régional d'activités économiques Charles Cros à Pieusse-Cépié. La Région apporte 3,5 M€ pour la construction de la pépinière.

● Pépinière ERECO : 2 100 m² au service des entreprises

La pépinière des Energies renouvelables et de l'éco-construction (ERECO) se situe à l'entrée du Parc Charles Cros. Ce bâtiment de 2 100 m², qui a une possibilité d'extension à 4 000 m², sera la vitrine du PRAE. Il rendra en effet lisible sa vocation économique : l'accueil des activités liées aux énergies renouvelables et à l'éco-construction.

◆ Une pépinière pour qui ?

La pépinière ERECO va accueillir :

- ✓ 10 à 20 entreprises,
- ✓ 4 à 6 organismes partenaires du développement économique (CCI, Chambre des Métiers, CAPEB...),
- ✓ une équipe d'animation et de suivi des entreprises.

◆ Véritable outil de développement durable, la pépinière ERECO présente plusieurs atouts :

▶ **Atout économique** : le développement des entreprises est plus rapide et plus pérenne au sein d'une pépinière.

▶ **Atout social** : en créant cette pépinière d'entreprises, la Région favorise les échanges et les synergies dans le développement des projets d'entreprise. Elle fait ainsi le pari qu'une « économie du développement durable » créera des emplois pérennes.

▶ **Atout environnemental** : la pépinière ERECO sera un exemple de bâtiment à faible impact sur l'environnement tant à travers ses faibles coûts de fonctionnement (notamment en terme de dépenses énergétiques) que d'entretien et de maintenance du bâtiment.

Les débuts des travaux pour la pépinière ERECO sont prévus au 4^{ème} trimestre 2010 pour une livraison du bâtiment un an après.

R
A
P
P
E
L

PRAE Charles Cros

- ✓ Situés à proximité directe de Limoux, les 20 hectares du PRAE Charles Cros sont voués aux énergies renouvelables, à l'éco-construction et aux activités artisanales et mixtes.
- ✓ Le Syndicat mixte a été créé en avril 2009 entre la Région et la Communauté de communes du Limouxin et du Saint-Hilarois, présidée par Jean-Paul Dupré, maire de Limoux.
- ✓ La Région investit 10 M€ pour le PRAE Charles Cros (2 M€ pour le foncier et 8 M€ pour les aménagements).

presse



la Région
Languedoc
Roussillon

contact presse
Béatrice HERMET
04 67 22 94 82 /// 06 81 50 33 36
beatrice.hermet@cr-languedocroussillon.fr